Nations Unies S/PV.5706



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5706e séance

Mardi 26 juin 2007, à 10 heures

New York

Président :	M. De Gucht	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Tachie-Menson
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Bader
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Mlynár

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposés des chefs de mission du Conseil de sécurité en Afrique

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

07-39490 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté***.**

Mission du Conseil de sécurité

Exposés des chefs de mission du Conseil de sécurité en Afrique

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé des quatre ambassadeurs qui ont conduit la mission du Conseil de sécurité en Afrique : M. Dumisano Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud, et Sir Emyr Jones Parry, Représentant permanent du Royaume-Uni, qui ont conduit ensemble la mission à Addis-Abeba, Khartoum et Accra; M. Jorge Voto-Bernales, Représentant permanent du Pérou, qui a conduit la mission à Abidjan; et M. Jean-Marc de La Sablière, Représentant permanent de la France, qui a conduit la mission à Kinshasa.

Avant de passer la parole aux chefs de mission du Conseil de sécurité, je voudrais dire ces quelques mots.

La Belgique se réjouit du fait que la mission du Conseil en Afrique ait eu lieu au cours du mois de sa présidence. Mon pays, comme le Conseil le sait, attache une importance toute particulière au continent africain. Ainsi, la Belgique est très heureuse de pouvoir constater que cet intérêt pour l'Afrique est partagé par, et se voit reflété dans les travaux de, ce Conseil.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Dumisani Kumalo qui, avec l'Ambassadeur Jones Parry, a conduit la mission du Conseil de sécurité à Addis-Abeba, Khartoum et Accra.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : C'est un honneur particulièrement grand pour moi, Monsieur le Ministre, de vous voir présider la séance d'aujourd'hui, car je sais à quel point la Belgique nous aide sur le continent africain.

Ma tâche aujourd'hui est de présenter très brièvement et de façon informelle un exposé sur la mission que j'ai eu l'honneur de conduire conjointement avec le Représentant permanent du Royaume-Uni. Il y aura un rapport qui fournira toutes les précisions nécessaires sur ce qui s'est déroulé. Mais j'ai pensé que je pourrais peut-être prendre quelques minutes pour faire part au Conseil de mes propres impressions de ce qui s'est passé.

L'une des choses les plus utiles – une chose qui est toujours utile quand elle se produit – a été le fait que nous ayons passé beaucoup de temps avec l'Union africaine à Addis-Abeba. Nous avons eu des réunions avec le Commissaire à la paix et à la sécurité, M. Djinnit, et une réunion encore plus longue avec le Président de la Commission, M. Konaré, ce qui nous a permis de procéder à des échanges de vues détaillés sur des questions inscrites au programme du Conseil. Je dois dire, au nom de mes collègues, que nous avons jugé leurs conseils très utiles pour déterminer comment ils perçoivent certaines des questions qu'ils traitent de façon quotidienne.

Nous avons aussi tenu une réunion de travail officielle entre le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Cela aussi était très significatif en soi, car nous avons été en mesure d'avoir un échange de vues sur tout un ensemble de questions dont le Conseil de sécurité est amené à se saisir et que le Conseil de l'Union africaine est lui aussi amené à traiter à Addis-Abeba. À la fin de cette réunion, nous sommes tombés d'accord sur un document final. Nous allons très prochainement vous adresser une lettre, Monsieur le Président, demandant que ce document final soit publié comme document officiel du Conseil de sécurité, afin qu'il puisse être consulté à l'avenir.

Deux éléments ressortent particulièrement de cet accord. L'un d'eux était le désir des deux Conseils de voir des échanges de vues entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se dérouler chaque année, parce que les questions que le Conseil de sécurité inscrit à son ordre du jour proviennent dans la majorité des cas d'Addis-Abeba. Nous avons donc pensé qu'il serait très utile de tenir une réunion conjointe une fois par an.

L'autre élément qui était important pour nous autres Africains était un accord sur le fait que, s'agissant des questions relatives à la paix et la sécurité, l'Union africaine agit toujours au nom de la communauté internationale. Il est par conséquent important qu'il y ait un échange de vues entre les deux Conseils pour garantir que toutes les actions menées

par l'Afrique seront au bénéfice de la communauté internationale et s'inscriront dans ses intentions, et notamment celles du Conseil de sécurité.

L'autre question dont nous avons débattu, qui avait déjà été soulevée au cours de la présidence sud-africaine en mars, était de tenter d'étudier comment l'ONU pourrait, au cas par cas – c'est l'expression qui a été employée – aider à la fourniture de ressources, en particulier dans les cas où l'Union africaine agit au nom du Conseil de sécurité. C'est une question très difficile, parce qu'elle touche à des règles qui n'ont pas été arrêtées au sein du Conseil de sécurité, mais plutôt à côté, dans l'Assemblée générale, à propos des moyens de gérer ou d'utiliser des contributions obligatoires. Mais le fait que nous ayons commencé à parler de cette question nous a semblé extrêmement important.

Il y a, par rapport à cette question, quelques points que nous voulions suivre. Un élément que je dois citer est qu'il a été question, au cours de notre visite à Addis-Abeba, du fait que le mandat de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) devait expirer à la fin de cette semaine. J'ai vu hier que, comme promis par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le mandat de l'Union au Soudan a été prolongé de six mois. Cela montre bien que certaines des questions que nous avions évoquées et sur lesquelles nous attendions un suivi ont en effet été prises en charge.

Nous nous sommes ensuite rendus à Khartoum, où nous avons, bien entendu, rencontré le Ministre des affaires étrangères et de hauts responsables, y compris les trois gouverneurs de la province du Darfour. Une fois encore, mon avis personnel a été que les hauts responsables soudanais ont été très directs et sans ambiguïté dans leur acceptation de la force hybride. Ils ont aussi été disposés à prendre part à des débats et échanges de vues. Il nous a semblé que cela représentait un pas positif très important pour ce qui est de la situation au Darfour. Et en effet, le Président Al-Bashir lui-même nous a confirmé la même chose lorsque nous l'avons rencontré un peu plus tard au cours de notre visite. Il nous a donc semblé qu'il s'agissait là au moins d'une percée majeure, sachant que le problème qu'il nous reste maintenant à régler est celui de la mise en œuvre.

Je voudrais soulever une idée dont nous avons parlé de façon officieuse dans l'avion, à savoir que nous avons désormais besoin d'un calendrier pour savoir qui va faire quoi. Comme je l'ai dit, l'Union africaine s'est déjà acquittée d'une de ses responsabilités. Mais il nous faut un calendrier qui définisse ce que le Conseil de sécurité va faire, ce que l'Union africaine et ce que le Département des opérations de maintien de la paix va faire. J'espère que cette question sera examinée à un moment opportun.

Enfin, nous nous sommes aussi rendus à Accra, où nous avons rencontré le Président du Ghana, M. Kufuor, Président en exercice de l'Union africaine. Nous avons été très honorés que le Ministre des affaires étrangères ghanéen passe beaucoup de temps avec nous à examiner en détail les questions à l'étude et à nous présenter les vues de l'Union africaine. Nos interlocuteurs nous ont également affirmé qu'ils voyaient l'accord sur la mission hybride au Soudan comme étant une évolution très positive pour l'Union africaine dans son ensemble. Ils espèrent soulever cette question à la fin de cette semaine quand le Sommet de l'Union africaine se réunira à nouveau au Ghana. Le Président du Ghana a aussi été heureux de nous rencontrer. Nous avons aussi obtenu ses vues sur les questions à l'étude.

Globalement, je dois dire deux choses. Pour moi, en tant que représentant de l'Afrique du Sud, cela a été un très grand honneur de travailler avec mon collègue le Représentant permanent du Royaume-Uni, en tant que co-chef. Je garderai un souvenir très fort de cette expérience, surtout sachant que je fais partie du Conseil à titre provisoire. C'est l'un des acquis que je sais pouvoir garder après la fin de mon passage ici.

L'autre chose est que je tiens aussi à rendre hommage à nos amis du Secrétariat qui nous ont accompagnés. Je suis ébloui par tout ce qu'ils ont fait. Ils se réveillaient bien avant moi, et ils me servaient d'interprètes quand la langue pouvait être un obstacle ardu. Je tiens juste à dire officiellement combien nous sommes admiratifs de l'aide qu'ils ont su nous fournir. Nous les en remercions très chaleureusement. Cela a permis que notre voyage soit très agréable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Kumalo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. Sir Emyr Jones Parry.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre présence à nouveau parmi nous, Monsieur le Ministre. Mes remerciements vont également à mes collègues qui

nous ont permis, à l'Ambassadeur Kumalo et à moi-même, d'être tous les deux cochefs de mission. Je tiens à dire quel plaisir nous avons eu à le faire.

Je voudrais tout d'abord placer mes observations dans le contexte de l'Afrique, un continent qui a véritablement été négligé, en partie par la communauté internationale alors qu'il occupe jusqu'à 60 % du temps de notre temps au Conseil. Pour l'ONU dans son ensemble, il représente un immense défi et de grandes perspectives. Nos attributions portent, bien entendu, précisément sur la sécurité et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour commencer, je voudrais faire part de deux impressions sur le rôle du Conseil de sécurité. La première est que, de plus en plus, le Conseil devra se tourner, comme il le fait déjà, vers les acteurs régionaux pour nous aider à maintenir vraiment la paix et la sécurité internationales. Il en découle que, comme la nuit succède au jour, si le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine assure mieux la paix et la sécurité en Afrique, il nous aidera à nous acquitter de notre mandat. Je crois que l'Union africaine reconnaît bien le fait que si la responsabilité globale nous incombe, il n'en demeure pas moins absolument crucial d'œuvrer de concert pour atteindre nos objectifs communs. Ce n'est d'ailleurs pas seulement le cas pour l'Union africaine, mais pour tous les organes régionaux et autres organes qui peuvent avoir un rôle à jouer.

Il faut aussi assurer une cohérence entre toutes les questions ayant trait à la paix et à la sécurité. Il ne s'agit pas d'envisager les choses sous le seul angle étroit du maintien de la paix. Il faut aussi se pencher sur la prévention ainsi que l'arrêt des conflits, sur les efforts visant à consolider la paix, sur les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans la société, ainsi que sur la réforme du secteur de la sécurité. Tous ces éléments sont fondamentaux pour parvenir à la sécurité. Ils constituent, bien entendu, des centres d'intérêt clefs pour le Conseil, mais ils le sont également pour d'autres organes, et ce, à juste titre. Toutefois, il me semble que la nécessité de parvenir à une plus grande cohérence entre ces diverses activités, menées par les acteurs présents sur le terrain, a été réaffirmée lors de cette mission.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Union africaine, ainsi que l'Ambassadeur Kumalo l'a indiqué, le simple nombre de questions sur lesquelles nous avons des intérêts et des objectifs communs démontre clairement pourquoi la déclaration conjointe entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité était si importante. J'espère qu'elle ne sera pas considérée comme un simple document de plus. Sans entrer dans les détails, je dirai que l'Ambassadeur Kumalo et moi-même allons écrire au Président du Conseil de sécurité pour lui demander que cette déclaration devienne un document officiel du Conseil. Elle sera alors un document appliqué, jour après jour, par le Secrétariat, le Département des opérations de maintien de la paix et le Conseil dans son ensemble.

Cette déclaration contient plusieurs points importants, notamment le fait qu'avant qu'un des deux organes ne décide d'intervenir sur le terrain en Afrique, il devrait recueillir l'opinion de l'autre. Voilà qui devrait améliorer les choses. L'ensemble de la question du financement des opérations de l'Union africaine et de sa continuité, ainsi que nous l'avons vu dans le cas de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), est extrêmement délicate mais absolument fondamentale. En fait, nous allons tous devoir nous efforcer de trouver le moyen de mieux assurer le financement des opérations de l'Union africaine.

Lors des discussions sur les pays particuliers et sur les régions préoccupantes, le Darfour a, bien entendu, occupé la majeure partie de notre temps. J'ai trouvé très utiles les échanges que nous avons eus avec le Président Konaré, avec le Commissaire Djinnit et avec le Conseil de paix et de sécurité. Nous nous sommes tous accordés sur la nécessité d'un déploiement rapide de l'opération hybride ainsi que les détails y relatifs. Mais nous avons également insisté sur l'importance de revitaliser le processus politique au Darfour et de garantir la fourniture des secours humanitaires. Le fait que le mandat de la MUAS ait été renouvelé signifie simplement que nous devons aussi nous concentrer sur la question du financement de la mission pour toute la durée de son mandat, jusqu'à ce qu'intervienne la transition vers l'opération hybride.

Pour ce qui est de la Somalie, les échanges ont été nombreux et, à l'évidence, il existe un véritable souhait que la réconciliation politique prenne corps dans ce pays et que la situation actuelle prenne fin. Je crois que cela veut simplement dire trois choses : premièrement, que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) doit être renforcée et la sécurité doit être assurée en Somalie; deuxièmement, que les secours humanitaires doivent pouvoir être fournis; et troisièmement, que le Gouvernement fédéral de transition doit saisir la maigre chance qui s'offre à lui

pour tendre la main aux parties somaliennes et s'efforcer de parvenir à un accord plus large, de manière à ce que le processus sécuritaire s'accompagne d'un processus politique. Cela est fondamental pour que le Conseil de sécurité puisse envisager ce que le Royaume-Uni appelle de ses vœux, à savoir examiner sérieusement si les conditions sont oui ou non réunies pour le déploiement d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie et selon quelles modalités. Ces questions sont toutefois très complexes.

En notre qualité de représentants du Conseil de sécurité, nous avons également exposé au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine notre démarche vis-à-vis du différend frontalier entre l'Érythrée et l'Éthiopie et de la question de l'Armée de résistance du Seigneur. En retour, le Conseil de paix et de sécurité nous a indiqué comment il envisage les efforts de l'Union africaine pour résoudre la crise politique aux Comores.

Nous nous sommes ensuite, comme l'a indiqué l'Ambassadeur Kumalo, rendus au Soudan, où nous avons été encouragés par le fait qu'en réponse à toutes les questions qui leur ont été posées, le Ministre des affaires étrangères comme le Président ont implicitement confirmé leur acceptation sans condition de l'opération hybride. Il s'agit d'une évolution vraiment salutaire. Et je dois dire que le ton des échanges à Khartoum était nettement meilleur que lors de notre mission de l'an passé. Donc, jusqu'à présent, tout va bien.

Je ne saurais trop insister, toutefois, sur le fait que si nous en sommes arrivés à ce stade, c'est grâce aux arguments avancés et à la pression exercée de manière continue quant à ce qu'il est nécessaire de faire au Darfour et, à mon avis, si le Gouvernement soudanais s'est décidé à coopérer comme il le fait actuellement, ce n'est que grâce à toutes les pressions internationales qui ont été exercées sur lui. L'expérience semble montrer que le Conseil de sécurité et les pays membres du Conseil en leur capacité nationale devront faire attention à non seulement travailler ensemble de manière coopérative, mais également à maintenir ces exigences et ces pressions de manière à ce que le Gouvernement soudanais fasse le nécessaire. Dans le même temps, nous faisons face aux réprimandes, plutôt justifiées, de ce Gouvernement parce que nous n'exerçons pas suffisamment de pression sur les rebelles, dont, à ce stade, la responsabilité est tout aussi, voire plus grande. Il est évident que nous devons faire pression sur eux et les réprouver. En somme, faire en sorte que les deux parties parviennent à un accord dans les plus brefs délais est la meilleure manière d'assurer la sécurité et la paix à long terme du Darfour.

À Accra, tout s'est passé comme nous l'attendions. Des progrès spectaculaires sont intervenus ces trois dernières années. Le dynamisme de toute la ville reflète les progrès enregistrés par le Ghana. Tant le Président que le Ministre des affaires étrangères nous ont accordé leur temps sans compter. Mon opinion est que leurs objectifs sont très proches de ceux du Conseil, qu'ils ont fait preuve d'une véritable détermination politique pour parvenir aux mêmes objectifs et que leurs aspirations pour l'Afrique sont très positives.

Je voudrais, moi aussi, terminer en remerciant mes collègues pour leur participation et leur contribution à la mission. Mes remerciements vont aussi au Secrétariat pour tout l'appui qu'il nous a fourni, ainsi qu'aux gouvernements hôtes et à tous ceux qui ont rendu possible le bon déroulement de la mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Jones Parry de son exposé.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je donne maintenant la parole à M. Enrique Chávez, qui parlera au nom de S. E. M. Jorge Voto-Bernales, qui a conduit la mission du Conseil de sécurité à Abidjan.

M. Chávez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, avant de lire la déclaration de l'Ambassadeur Voto-Bernales, de saluer votre présence ici, Monsieur le Ministre, à la présidence des travaux du Conseil de sécurité. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter la délégation belge de l'excellente manière dont elle dirige nos travaux en ce mois de juin.

Je vais maintenant donner lecture de la déclaration de l'Ambassadeur Voto-Bernales.

> « Après avoir fait escale à Accra, la mission du Conseil de sécurité s'est rendue à Abidjan, les 18 et 19 juin. Comme chacun sait, le mandat de la mission consistait essentiellement à saluer le fait que les différentes parties ivoiriennes se sont engagées pleinement dans le processus de paix dans le cadre de l'Accord de Ouagadougou; à encourager les parties à poursuivre ce processus avec détermination; et à examiner avec elles les

conséquences de ces accords en ce qui concerne le rôle de l'ONU au cours des prochains mois.

Dans cette optique, la mission a rencontré M. Djibrill Bassolé, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Burkina Faso et représentant du Facilitateur de l'Accord, le Président Blaise Compaoré; M. Guillaume Soro, nouveau Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire; et M. Laurent Gbagbo, Président de la République de Côte d'Ivoire.

En outre, la mission a tenu une réunion de travail avec le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Abou Moussa, les généraux dirigeant la composante militaire de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et les forces françaises qui l'appuient, les principaux responsables civils de l'ONUCI et l'équipe des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Grâce à ces réunions, la mission s'est penchée essentiellement sur des questions que je vais passer en revue. Il faut préciser que les termes dans lesquels ces observations sont rédigées relèvent de ma seule responsabilité.

L'Accord politique de Ouagadougou a instauré un nouveau climat en Côte d'Ivoire, ce que tous nos interlocuteurs ont souligné. Il est vrai que cet Accord n'a pas réglé immédiatement les problèmes de fond qui sont au cœur de la crise ivoirienne, mais il a lancé une nouvelle dynamique visant à régler ces problèmes sur l'initiative des parties elles-mêmes. Tant le Président Gbagbo que le Premier Ministre Soro ont souhaité souligner le fait que les retards enregistrés ces deux derniers mois étaient dus uniquement à des raisons techniques. Les négociateurs de l'Accord avaient sous-estimé le temps nécessaire pour la formation d'un nouveau Gouvernement. Toutefois, sur le plan politique, la volonté des parties d'appliquer l'Accord est restée intacte.

Les interlocuteurs de la mission ont également lancé un appel à l'ONU pour qu'elle continue à accompagner la Côte d'Ivoire et que l'ONUCI reste sur place pendant la période précédant les élections. En effet, il faut poursuivre ce processus, lui apporter une assistance technique et un appui dans le domaine de la sécurité, mobiliser l'aide internationale pour la Côte d'Ivoire et procéder à la certification du processus électoral. Je reviendrai sur ce dernier point de façon plus précise par la suite.

Pour ce qui est de la sécurité, les interlocuteurs de la mission ont signalé que la situation s'était beaucoup améliorée, situation qui est restée assez calme depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou. Les commandants des Forces impartiales ont estimé que le risque d'un retour des hostilités était minime. En effet, depuis l'élimination de la zone de confiance le 16 avril, on n'a constaté aucun incident armé important dans ce secteur.

Malgré cela, divers facteurs de préoccupation subsistent. Le premier concerne l'ouest du pays où il y a encore des milices actives. Le deuxième concerne la criminalité qui, même si elle est restée stable, continue d'être élevée. À cet égard, les commandants des Forces impartiales ont confirmé qu'il y avait toujours des points de contrôle illégaux le long des routes, principalement dans l'est du pays, mais également à Abidjan. Le troisième facteur de préoccupation concerne le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, le désarmement des milices et la réforme des forces de sécurité. Les commandants des Forces impartiales ont signalé que très peu de progrès ont été réalisés dans ces domaines. Néanmoins, ils ont salué le fait que le Facilitateur s'emploie actuellement à trouver une solution à la question des grades et des quotas au sein de l'armée, car le règlement de ces problèmes permettrait de relancer ces processus.

En réponse à nos questions sur la demande concernant la levée partielle de l'embargo sur les armes que le Président Compaoré a adressée au Conseil de sécurité, M. Bassolé a confirmé que cette demande avait pour objectif de doter les forces de police et la gendarmerie des moyens nécessaires au maintien de l'ordre. Il a précisé que, en présentant cette demande au Conseil, le Facilitateur n'a fait que transmettre une demande qui en fait provenait des parties. Plusieurs membres de la mission ont exprimé des doutes quant à la levée partielle de l'embargo étant donné que le désarmement et la réforme du secteur de la sécurité étaient des tâches encore en souffrance. Plusieurs démarches ont été esquissées pour tenter de concilier ces

préoccupations contradictoires. Je me dois néanmoins de rappeler que, sur ce point, la mission n'avait pas pour mandat de prendre position. Elle ne pouvait que se limiter à signaler que le Conseil "examinerait le régime de sanctions en vue de contribuer au processus de paix, tout en tenant compte de l'application pacifique de l'Accord de Ouagadougou".

Entre les problèmes de fond qu'il avait à régler pour trouver une solution durable à la crise, le Premier Ministre a insisté sur l'importance de l'identification. Le représentant du Facilitateur a également reconnu que l'identification était au centre des préoccupations des Ivoiriens. Il a souligné que les préfets avaient été nommés en vue de déployer l'administration dans le nord, et que les magistrats chargés de mener les audiences avaient déjà été désignés. La question principale qui restait à régler concernait la désignation de l'opérateur technique privé. Un appel d'offres avait déjà été lancé et on n'avait pas jugé nécessaire de le relancer. Le Président de la République a exprimé son optimisme quant à la possibilité d'avancer rapidement dans le processus d'identification parallèlement à l'inscription des électeurs.

En ce qui concerne le processus électoral, les parties ont convenu, avec la mission, de l'importance de veiller à la crédibilité du processus dans son ensemble. Nous avons constaté qu'il existe un consensus sur la nécessité d'une certification du processus électoral par l'ONU, et ceci à chaque étape. La demande visant à mettre un terme au mandat du Haut Représentant pour les élections, qui avait été faite en avril dernier à la mission d'évaluation technique du Secrétariat, ne doit pas être comprise comme une réserve vis-à-vis de cette certification, mais au contraire comme quelque chose de nécessaire. Quant au modèle institutionnel qu'établira la nouvelle résolution sur le mandat de l'ONUCI, le Premier Ministre Soro a encouragé la mission à s'aligner sur l'opinion du Facilitateur. La mission a assuré à M. Bassolé que l'opinion du Facilitateur serait dûment prise en compte au moment de l'élaboration du projet de résolution.

Pour terminer, j'aimerais, au nom des membres de la mission, remercier M. Abou Moussa et l'ensemble de l'ONUCI de l'aide qu'ils nous ont fournie, mais surtout de leur travail quotidien au service de la paix en Côte d'Ivoire. La mission a quitté Abidjan encouragée par la nouvelle dynamique qu'elle a constatée, mais convaincue également que la communauté internationale devait continuer à accompagner le processus avec détermination. Nous avons donné des garanties au Burkina Faso sur l'appui du Conseil de sécurité à son rôle de facilitateur, et nous avons exhorté les différentes parties à persévérer sur la voie sur laquelle elles se sont engagées à Ouagadougou. Enfin, je voudrais remercier personnellement la délégation française et, en particulier M. Clément Leclerc, pour l'aide qu'il m'a fournie pour me permettre de m'acquitter des responsabilités que le Conseil a eu la bonté de me confier. »

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean-Marc de La Sablière, qui a conduit la mission du Conseil de sécurité à Kinshasa.

M. de La Sablière (France) : La mission du Conseil de sécurité a fait sa dernière étape à Kinshasa le 20 juin dernier, et j'ai eu cette année encore l'honneur de conduire cette étape. C'était la huitième visite du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo, mais cette visite avait un caractère particulier puisqu'elle intervenait dans un contexte nouveau, après les élections qui ont été un succès, et on peut dire que la page de la transition a été tournée. Donc, c'est dans ce nouveau contexte que cette visite est intervenue.

Elle intervenait aussi au lendemain de l'adoption par notre Conseil de la résolution 1756 (2007), par laquelle nous avons décidé de prolonger la présence de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) en République démocratique du Congo en adaptant son mandat à la période post-transition. Nous avons donc pu réaffirmer aux nouvelles autorités congolaises l'engagement des Nations Unies en vue de les aider à consolider la paix, les institutions démocratiques et l'état de droit pendant cette période, tout en examinant avec elles les principaux défis auxquels le pays demeurait confronté.

Après une séance de travail avec le Représentant spécial Bill Swing et ses principaux collaborateurs, nous avons rencontré le Président de la République, plusieurs membres du Gouvernement rassemblés autour du Premier Ministre par intérim, la Conférence

des présidents du Sénat et la Conférence des présidents de l'Assemblée nationale. Nous avons eu deux réunions thématiques sur des sujets clefs avec des responsables congolais, l'une sur la réforme du secteur de la sécurité, et l'autre sur la région des Kivus.

Je pense que cette mission a été très utile, et je propose de m'arrêter sur les principales questions que la mission a abordées en donnant mon appréciation.

D'abord, nous avons salué l'adoption du programme du Gouvernement et encouragé les autorités à le mettre en œuvre rapidement, en particulier le contrat de gouvernance qui en fait partie, afin que les populations reçoivent bien les dividendes de la paix. Il y a bien sûr une légitime impatience des Congolais, aussi les autorités nous ont-elles assurés de leur détermination à avancer rapidement, et cela bien que le Gouvernement ne soit en place que depuis trois mois. Le Gouvernement a souligné qu'il se mettait au travail sur chacun des cinq chantiers prioritaires qu'il avait identifiés, ainsi d'ailleurs qu'en témoignait l'adoption par l'Assemblée nationale du budget, qui devrait être prochainement adopté et examiné par le Sénat. Une feuille de route a par ailleurs été élaborée pour les élections locales et il nous a été indiqué sur place, ceci m'a paru de très bonne augure, que la relation était bonne entre les bailleurs de fonds et les autorités de la République démocratique du Congo, ce qui est important en vue de permettre la bonne mise en œuvre du programme de gouvernance.

Nous avons évoqué avec les nouvelles autorités la question du dialogue politique régulier à établir ou qui pourrait être établi entre les autorités congolaises et leurs principaux partenaires internationaux, en tenant pleinement compte bien sûr de la situation nouvelle résultant de la mise en place d'institutions démocratiquement élues. Et j'informe les membres du Conseil que le Président Kabila s'est montré ouvert à un tel dialogue, tout en considérant que le choix de lui donner un caractère formel ou informel n'était qu'une question technique.

Je reviens maintenant à un sujet préoccupant et qui d'ailleurs a préoccupé chacun des interlocuteurs que nous avons rencontrés : la situation dans les Kivus. L'instabilité dans les Kivus, du fait de l'activité des troupes de Laurent Nkunda et des membres des anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR) et des Interahamwe, a été évoquée à chacun de nos entretiens. Je crois pouvoir dire, en tous les cas c'est comme cela que je l'ai ressenti, je le répète, que c'est actuellement la préoccupation la plus urgente des autorités congolaises. Le Président Kabila nous a fait part de son intention de chercher une solution prioritairement par des voies politiques et diplomatiques, sans toutefois exclure totalement de recourir contre certains groupes à des actions ponctuelles de type militaire, compte tenu du caractère inacceptable de la poursuite des exactions.

Sur le plan politique, les autorités prévoyaient d'organiser une table ronde afin d'associer l'ensemble de la population des Kivus à la recherche d'une solution. Sur le plan diplomatique, les pays de la région travaillaient ensemble de façon croissante, mais il m'a semblé que des clarifications et une plus grande confiance seraient nécessaires. Les autorités congolaises se sont déclarées pour leur part favorables à cet approfondissement. Les relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, en particulier, sont clefs pour régler en profondeur les problèmes de l'est. Les responsables du Parlement que nous avons rencontrés ont exprimé leur plein soutien à une approche prioritairement politique et diplomatique. Ils ont fait observer que l'impatience d'une population durement éprouvée pouvait conduire à chercher des solutions rapides, mais qu'en réalité l'option militaire avait montré ses limites.

Concernant les brigades opérant dans le Nord-Kivu, la mission est repartie, c'est ma conviction, convaincue que seul le brassage était une option, au contraire du mixage, qui s'est avéré être une forme néfaste de contournement du processus d'intégration de l'armée.

Cela m'amène à évoquer maintenant un deuxième point, qui a été au cœur de nos discussions : la réforme du secteur de la sécurité. De l'avis général, cela nous a été dit par tous nos interlocuteurs, celle-ci doit rester une priorité. C'est bien d'ailleurs l'opinion du Conseil de sécurité. À ce stade, il nous est apparu que davantage de progrès avaient été faits jusqu'à présent du côté de la police que du côté de l'armée, même si un certain nombre de brigades intégrées avaient déjà été mises en place, comme le savent les membres du Conseil. Nous avons indiqué qu'il nous semblait nécessaire dans l'immédiat de consolider l'acquis, et de compléter ce premier effort pour bâtir une vraie armée professionnelle. Afin que la communauté internationale s'organise pour aider les autorités congolaises, nous avons appelé celles-ci à élaborer un plan qui définisse la taille et le type d'armée dont le pays a besoin et qui soit à la hauteur de ses ressources.

Nous avons également appelé nos interlocuteurs à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme aux exactions commises par des éléments des forces de sécurité nationales, et les autorités congolaises, notamment le Président Kabila, nous ont assurés de leur détermination à traiter ce problème, en agissant à tous les niveaux de la hiérarchie militaire. Je dois dire que de façon plus générale, nous avons tous relevé avec intérêt l'engagement des autorités, à commencer par le Président de la République, en faveur de la lutte contre l'impunité et de la réforme de l'institution judiciaire.

Conformément à notre mandat, nous avons également évoqué avec tous nos interlocuteurs la question de la relation avec l'opposition. L'importance de respecter l'espace et le rôle conféré aux partis d'opposition par la Constitution, mais aussi la nécessité que tous les partis politiques demeurent engagés en faveur du processus politique et de la réconciliation nationale, dans le respect du cadre constitutionnel et de la légalité, ont été les sujets évoqués avec tous nos interlocuteurs. Nous avons noté que l'opposition jouait un rôle significatif au Parlement, et que l'Assemblée nationale venait d'adopter une proposition de loi sur le statut de l'opposition politique, qui était maintenant transmise au Sénat.

Je voudrais, pour conclure, saisir cette occasion pour remercier, devant le Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bill Swing, et l'ensemble du personnel de la MONUC pour l'action inlassable qu'ils mènent sur place en vue d'aider le peuple congolais. La transition étant achevée, je pense que c'est important de le souligner, la relation entre les Nations Unies et la République démocratique du Congo est une relation de partenariat. L'ampleur des défis à relever ne surprendra pas le Conseil, puisqu'il a décidé récemment de maintenir à sa pleine capacité la MONUC, qui demeure le plus grosse opération de maintien de la paix actuellement déployée par les Nations Unies.

Mais ce que, je pense, nous pouvons retenir de cette mission, c'est avant tout la détermination à agir exprimée par les autorités congolaises. Cette détermination répond à une forte attente de la population. Le Conseil devra donc continuer à prodiguer aux autorités congolaises ses encouragements et son soutien, dans le respect de la souveraineté congolaise.

Je voudrais, pour terminer, remercier au nom de tous les membres du Conseil le Président Kabila et les autorités congolaises pour l'accueil chaleureux que nous avons reçu à Kinshasa.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur de La Sablière de son exposé.

Au nom du Conseil, je tiens à exprimer à tous les membres de la mission du Conseil de sécurité, qui a été conduite avec une parfaite compétence par les Ambassadeurs Kumalo, Jones Parry, Voto-Bernales et de La Sablière, la gratitude et la satisfaction du Conseil pour la façon dont ils se sont acquittés, en son nom, de leurs importantes responsabilités.

Le Conseil de sécurité est ainsi parvenu au terme du stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La date de la séance au cours de laquelle sera examiné le rapport écrit de la mission sera fixée par voie de consultation entre les membres du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 11 heures.